

La loi promulguée ce jour, relative au deuxième dividende numérique et à la poursuite de la modernisation de la télévision numérique terrestre (TNT), prévoit un accompagnement du public pour le passage à la TNT Haute Définition le 5 avril prochain

Maisons-Alfort, le 15 octobre 2015 – La loi relative au deuxième dividende numérique et à la poursuite de la modernisation de la TNT, publiée ce jour au Journal Officiel, constitue le socle des prochaines opérations de transfert de la bande des 700 MHz des services audiovisuels vers le haut débit mobile. De nouvelles missions sont confiées à l'ANFR, relatives à l'accompagnement des téléspectateurs pour le passage à la TNT HD qui aura lieu le 5 avril prochain.

Le transfert de la bande 700 MHz aux opérateurs de téléphonie mobile implique une évolution de la norme de diffusion de la TNT, reçue par l'antenne râteau. Ce changement permettra, à partir d'avril 2016, de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en Haute Définition sur l'ensemble du territoire, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Pour que les téléspectateurs soient prêts pour le passage à la TNT HD le 5 avril, l'Etat a prévu un plan d'accompagnement comportant deux volets : l'un concerne la mise en œuvre d'une campagne d'information grand public et l'autre, des aides financières et de proximité pour les personnes les plus fragiles. Les modalités d'attribution et le montant de ces aides seront prochainement fixés par décret.

Ce plan d'accompagnement des téléspectateurs sera mis en œuvre par l'ANFR. La campagne d'information à destination du grand public débutera dès la fin du mois de novembre.

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public de l'Etat, placé auprès du ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique. Il gère l'ensemble des bandes de fréquences radioélectriques. La structure et le fonctionnement de son Conseil d'administration garantissent la prise en compte des intérêts de tous les affectataires de fréquences.



Suivez l'ANFR sur twitter : @anfr

Contact presse :

Franca Vissière

franca.vissiere@anfr.fr

06 09 48 79 43